

CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**DECISION
INTERCOMMUNALE****N° 2024/N°077
(Du registre des décisions du Président)****OBJET : ACCOMPAGNEMENT CONTRAT LOCAL DE SANTE**

Le Président de Charlieu-Belmont Communauté,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211 – 10,
Vu la délibération N°2020/075 du Conseil Communautaire fixant les délégations au Président,
Considérant le besoin d'accompagnement à l'émergence et à la rédaction d'un contrat local de santé à l'échelle intercommunale,
Considérant la consultation lancée en juin 2024, et l'analyse des offres réalisée,

DECIDE

- De retenir l'offre solidaire des sociétés DEVIS Philippe -26 100 ROMANS SUR ISERE- et SEDETIAM Conseil – 69003 LYON - pour un montant total de 32 960 € HT ;
- De rappeler que la dépense est prévue en fonctionnement sur le budget principal.

Fait à Charlieu, le 1er août 2024

Le Président de
Charlieu-Belmont Communauté

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240802-DI2024-077-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2024

Publication : 02/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**DECISION
INTERCOMMUNALE****N° 2024/N°078****(Du registre des décisions du Président)****OBJET : PROJET CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL
DEMANDE SUBVENTION DEPARTEMENT DE LA LOIRE DANS LE
CADRE DU CONTRAT NEGOCIE (Phase 3)**

Le Président de Charlieu-Belmont Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211 – 10,

Vu la délibération N°2020/075 du Conseil Communautaire fixant les délégations au Président,

Considérant le projet en cours de construction d'un centre aquatique intercommunal pour un montant HT de 9 394 285 € (travaux).

DECIDE

- De solliciter une subvention du Département de la Loire pour le projet de construction d'un centre aquatique intercommunal dont le coût total prévisionnel est de 10 747 393 € HT (travaux, maîtrise d'œuvre et études inclus).
- De solliciter une subvention du Département de la Loire à hauteur de 1 000 000 € sur une tranche fonctionnelle estimée à 5 119 466 € HT selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires	224 404	Département	20% 1 000 000
Travaux	4 895 062	Région	15% 750 000
TOTAL en € HT	5 119 466	DSIL	7% 359 133
		ADEME	6% 313 400
		ANS	4% 206 500
		Autofinancement	49% 2 490 433
		TOTAL	100% 5 119 466

- De rappeler que la dépense est prévue en investissement sur le budget de la piscine nouvelle.

Fait à Charlieu, le 27 aout 2024

Le Président de
Charlieu-Belmont Communauté

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240827-2024-078-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2024

Publication : 29/08/2024